

Nice, le 30 avril 2007

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

**Division de
L'Organisation
Scolaire**

Bureau 204

N° 2007-97

Affaire suivie par :
Isabelle MAZEYRAT

Tél : 04.93.72.63.91
Fax : 04.93.72.63.61

Mél
Isabelle.Mazeyrat@ac-
nice.fr

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'école,

S/C de Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs chargé(e)s des
circonscriptions du premier degré.

Objet : Actions pédagogiques intégrées au projet d'école.

Les écoles peuvent solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie une aide financière de l'Etat, afin de mettre en oeuvre des actions pédagogiques intégrées au projet d'école qui se déroulent pendant le temps scolaire.

Les actions suivantes devront être privilégiées :

- les actions en faveur de la maîtrise de la langue française et de la prévention de l'illettrisme,
- les actions de développement du chant et des pratiques chorales,
- les actions de développement de l'enseignement des sciences et des pratiques expérimentales,
- les actions de formation à la sécurité,
- les actions relatives au développement des TICE.

Les actions pédagogiques devront être en parfaite cohérence avec les objectifs de votre projet d'école.

Vous trouverez ci-joint, un modèle de demande de financement "*action pédagogique intégrée au projet d'école – Année civile 2007*" que vous devrez envoyer à l'Inspectrice ou l'Inspecteur chargé(e) de votre circonscription pour **le 1^{er} juin 2007, délai de rigueur.**



Bernard MACCARIO